

REGLEMENT FINANCIER ET TARIFS 2023-2024

CONTRIBUTIONS FAMILIALES (obligatoire)

	Montant annuel
MATERNELLE	770.00
PRIMAIRE	670.00
COLLEGE	825.00
LYCEE	895.00

DEMI-PENSION

ENGAGEMENT A L'ANNEE

	Tarif 1 jour	Tarif 2 jours	Tarif 3 jours	Tarif 4 jours
MATERNELLE	250.00	480.00	688.00	910.00
PRIMAIRE	253.00	465.00	650.00	860.00
COLLEGE	265.00	500.00	720.00	955.00
LYCEE	265.00	500.00	720.00	955.00

Repas exceptionnel : Tarif unique **8 €** (Maternelle-Primaire, Collège ou Lycée) facturé le mois suivant.

INTERNAT

	Montant annuel
COLLEGE	4000.00
LYCEE	4000.00
INTERNAT EXTERNALISE	4000.00

Nos tarifs de ½ pension et de pension sont calculés en fonction des différents paramètres intervenant dans une année scolaire et sont donc non soumis à réduction (nombre de jours ouvrables, stage, voyages ...)

Un changement dans le régime de l'élève peut être envisagé en cours d'année. Il ne peut, sauf cas de force majeure, intervenir qu'en début de chaque trimestre (au 1^{er} janvier, 1^{er} avril). La demande écrite en sera toujours formulée au chef d'Etablissement, au moins 15 jours à l'avance.

FRAIS FORFAITAIRES ANNUELS (obligatoire)

Nombre d'enfants à Albert Le Grand	1	2	3	4 +
Montant par famille	150.00	200.00	230.00	280.00

Cette somme sert à couvrir les frais annuels suivants :

- Cotisation « Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique »
- U.G.S.E.L. « Union Générale des Sports de l'Enseignement Libre »
- Cotisation à la Tutelle des Dominicaines du Saint Nom de Jésus

GARDERIE-ETUDES

	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE
ACCUEIL DU MATIN : à partir de 7h45	Gratuit	Gratuit	-	-
ETUDE-GARDERIE DU SOIR : 1^{er} degré : de 16h45 à 18h45 - 2nd degré : à partir de 18h00				
Tarif pour 1 enfant	320.00	320.00	320.00	320.00
Pour 2 enfants	485.00	485.00	485.00	485.00
Pour 3 enfants	580.00	580.00	580.00	580.00
Pour 4 enfants et +	600.00	600.00	600.00	600.00
GARDERIE OCCASIONNELLE <i>prix unitaire par soir</i>	5.00	5.00	-	-

Afin d'optimiser l'organisation basée sur notre coopération mutuelle, il est demandé aux familles de respecter les horaires. (Une pénalité pourrait être appliquée)

OPTION EQUITATION :

Classe concernée	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Montant par élève	500.00 *			

*Ce tarif pourra être ajusté en fonction du partenariat avec le centre équestre
Cette option est incluse dans la facturation annuelle.

FRAIS ANNUELS D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION : Forfait de 100.00 € par famille (non déductible)

ASSOCIATION SPORTIVE (obligatoire) : 8.00 € par élève

REDUCTIONS TARIFAIRES :

Des réductions sont appliquées dans le cas de la présence simultanée de plusieurs enfants au sein de l'établissement. Ces réductions affectent la contribution des familles, la restauration mensuelle et l'internat (sur l'ensemble de la fratrie, le premier compris).

Nombre d'enfants scolarisés à ALG	2	3	4	5 et +
Montant de la remise	5 %	10 %	15 %	20 %

COTISATION APEL : 25.00 € (cotisation volontaire)

Cotisation perçue pour le compte de l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre.

FACTURATION ET VERSEMENT

La contribution est due en entier pour tout trimestre commencé. Les familles sont cependant autorisées à formuler une demande de réduction sur la demi-pension dans le cas d'absence **pour raison de santé**, de plus de 15 jours consécutifs. (Sur présentation du certificat médical)

MODALITE DE REGLEMENT

L'envoi de la facturation intervient fin septembre.

Plusieurs possibilités proposées pour le règlement : (avec une préférence pour le prélèvement)

- 1) Prélèvement automatique sur **10 mois (de septembre à juin)** : un échéancier sera joint à la facture informant des montants et des dates de prélèvements (imprimé d'autorisation à renvoyer avant la facturation pour tous nouveaux prélèvements ou changement de compte bancaire).
- 2) Règlement total annuel par chèque ou en espèces à la comptabilité de l'Etablissement. (Chèque libellé à l'ordre de l'OGEC Albert Le Grand).
Dans le cas 2, un escompte de 2% sera effectué pour un paiement avant le 15 octobre.

Tout défaut de règlement sera transmis au service contentieux, société extérieure à l'établissement.

UNE ERREUR PEUT SE GLISSER DANS UNE FACTURE

Dans ce cas, RENVOYEZ CETTE FACTURE à l'établissement avant de procéder au règlement, en nous signalant l'erreur. Ne modifiez pas de vous-même le montant de la facture, cela compliquerait la tâche de notre service comptable.

Le fait d'inscrire son enfant au Groupe Scolaire Albert Le Grand implique l'acceptation de ce présent règlement financier dans la totalité de ses articles.

(Tarifs votés en AG au 13.12.2022)

Bordeaux, le
Le Chef d'Etablissement